

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité d’Aston-Jonction, tenue le 8 septembre 2025, à 19 h 00.

Enregistrement de la séance sur YouTube.

Madame la mairesse, Christine Gaudet préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Liliane St-Hilaire,	siège 1
Benoit Lussier,	siège 2
Line Pellerin,	siège 3
François Page	siège 4
Saül Bergeron	siège 5
René St-Pierre,	siège 6

Le conseiller suivant est absent :

Monsieur François Noël est désigné greffier-trésorier de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse déclare le quorum et la séance ouverte à 19 h 00.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 PROCÈS-VERBAL DU 11 AOÛT 2025**
- 4. INFORMATIONS / COMITÉS**
 - LOISIRS*
 - RÉGIE DES DÉCHETS*
 - RÉGIE INCENDIE*
 - BIBLIOTHÈQUE*
 - CDÉ*
 - MADA*
 - MRC*
 - MUNICIPALITÉ*
- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**
 - 5.2 BILAN DE SANTÉ ÉGLISE**
 - 5.3 SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE**
 - 5.4 AVIS DE MOTION : ABROGATION RÈGLEMENT 164-2017 (RÉMUNÉRATION ÉLECTION)**
 - 5.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE : AJOUT USAGE ZONE H-01 ET H-02 ET ZONE HC-01, HC-02, HC-03 ET HC-04**
 - 5.6 APPUI DE DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**
 - 5.7 GROUPEMENT FORESTIER**
 - 5.8 BANDES DE PATINOIRE**
- 6. VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES**
 - 6.1 PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D’AOÛT 2025**
- 7. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 8. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

2025-09-099

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour et des documents l’accompagnant et qu’ils s’en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Liliane St-Hilaire
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que l'item « Varia et affaires nouvelles »
soit laissé ouvert à tous autre sujet d'intérêt pour la municipalité.

Adopté

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 PROCÈS-VERBAL DU 11 AOÛT 2025

2025-09-100

ATTENDU que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal
de la séance ordinaire tenue le 11 août 2025;

ATTENDU que le Conseil se déclare satisfait du contenu et dispense la lecture du procès-
verbal par le greffier-trésorier de la séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Benoit Lussier
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire tel que présenté.

Adopté

4. INFORMATIONS / COMITÉS

LOISIRS

- Show d'humour : 4 octobre (Réal Châteauneuf en première partie, suivi par Mike Paterson).
- Réception d'une commandite annuelle de la part de Ferme Bibomeau.

RÉGIE DES DÉCHETS

- L'entretien et la réparation des bacs se feront par la firme VSD, prévoir des délais plus long.
- Il y a des changement à prévoir dans le prochain calendrier de collecte.
- La firme E360 est responsable des collectes pour les 6 prochaines années et la Firme Gaudreau demeure responsable pour la cueillette des encombrants.
- Un nouveau directeur général entre en poste le 15 septembre prochain.

RÉGIE INCENDIE

- Aucune réunion.

BIBLIOTHÈQUE

- La bibliothèque d'Aston-Jonction offre une spectacle de magicien lors de l'activité de Noël des enfants. Lors de cette journée, la bibliothèque sera ouverte, permettant ainsi aux jeunes familles de s'inscrire à la bibliothèque.

CDÉ

- Embauche nouvel employé : Nathan Lauzière.
- Demande de subvention pour bonifier le dépanneur et p'tit café.
- Changement de nom : Le Aston Magasin général.

MADA

- Aucune réunion.

MRC

- Aucune réunion.

MUNICIPALITÉ

- Travaux stationnement et trottoir d'accès complétés, la rampe sera installée sous peu.

- Début des mises en candidatures : 19 septembre.
- Fin des mises en candidature : 3 octobre.
- La date de tombée pour les articles pour le Jonction est le 10 septembre, vous pouvez utiliser cette tribune pour faire connaître vos intentions face à l’élection du 2 novembre prochain.

5. ADMINISTRATION

5.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

RATIFICATION DES COMPTES PAYÉS

Chèques			
Fournisseurs	Descriptions	Montants	Paie ment
Municipalité de Saint Wenceslas	Fauchage 9 ^e rang	262,50 \$	7341
	Total des chèques	262,50 \$	

Virements bancaires			
Fournisseurs	Descriptions	Montants	Paie ment
Suite Microsoft	Licence office mensuelle	80,71 \$	Visa
Desjardins	Paie ment de l'emprunt	1 403,20 \$	Vir. bancaire
Grenco	Location photocopieur / contrat	118,51 \$	Vir. bancaire
Hydro-Québec	Éclairage public (par mois)	313,89 \$	Vir. bancaire
Hydro-Québec	Bureau municipal (par 2 mois)	235,24 \$	Vir. bancaire
Hydro-Québec	Loisirs d'Aston (par 2 mois)	98,32 \$	Vir. bancaire
Hydro-Québec	Garage Municipal (par 2 mois)	55,91 \$	Vir. bancaire
Ebox	Internet municipalité	62,21 \$	Vir. bancaire
Ebox	Internet dépanneur	56,34 \$	Vir. bancaire
RIGIDBNY	Collecte des résidus 9/12	3 828,54 \$	Vir. bancaire
Buropro Citation	Copie papier et NB	19,26 \$	Vir. bancaire
La belle quebecoise	Essence et diesel	120,00 \$	Vir. bancaire
Raymond Simoneau	Salaire période 33 à 36 (4 sem)	1 369,40 \$	Vir. bancaire
François Noël	Salaire période 33 à 36 (4 sem)	4 139,60 \$	Vir. bancaire
Line Camiré	Salaire période 33 à 36 (4 sem)	1 383,72 \$	Vir. bancaire
Entreprises MMR Turcotte Inc	Fauchage de terrain vacant	301,81 \$	Vir. bancaire
Alcormizar Inc	Logiciel caméras garage, batterie et cable	177,64 \$	Vir. bancaire
François Noël	Bouchon diesel Kubota	27,20 \$	Vir. bancaire
JMR Excavation	Trottoir et pente pour mobilité réduite	10 697,27 \$	Vir. bancaire
À fleur de pot	Plante pour décès ancien maire	103,48 \$	Vir. bancaire
Michel Guévin	Souffleur hydraulique MK martin 60po	4 363,30 \$	Vir. bancaire
Christine Gaudet	Achat de papier	21,83 \$	Vir. bancaire
Avizo	Caractérisation de milieu (paie ment de 25%)	2 225,92 \$	Vir. bancaire
	Total des virements	31 203,30 \$	

	Total des chèques et des virements	31 465,80 \$	
--	------------------------------------	--------------	--

2025-09-101

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance du rapport sur les dépenses et qu’il s’en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par monsieur Saül Bergeron
et résolu,

QUE le rapport détaillé des dépenses soit accepté tel que présenté. Le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à payer lesdites dépenses. Le paie ment de la facture de Stantec est actuellement en attente de paie ment.

Adopté

5.2 BILAN DE SANTÉ ÉGLISE

2025-09-102

CONSIDÉRANT que des demandes d’offre de services ont été transmises à au moins deux fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par madame Line Pellerin
appuyé par madame Liliane St-Hilaire

et résolu,

QUE la municipalité d'Aston-Jonction confie à madame Marie-Josée Deschênes, architecte, le mandat de procéder à l'élaboration d'un bilan de santé complet de l'église Saint-Raphaël, et ce, pour un montant total de 11 497,50 \$ taxes incluses.

QUE la présente résolution, pourra être révisée ou abrogée advenant toute décision différente qui serait prise lors de la rencontre organisée par la Fabrique du Saint-Frère-André concernant l'avenir de l'église, prévue le 9 septembre 2025, soit le lendemain de la séance du Conseil.

Adopté

5.3 SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

2025-09-103

ATTENDU que la *Semaine de la sécurité ferroviaire* aura lieu au Canada du 15 au 21 septembre 2025;

ATTENDU que 261 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2024, entraînant 68 décès et 58 blessures graves évitables;

ATTENDU que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

ATTENDU qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU que le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par monsieur Saül Bergeron
appuyé par madame Liliane St-Hilaire
et résolu,

QUE la municipalité la municipalité d'Aston-Jonction appuie la *Semaine nationale de la sécurité ferroviaire* qui se déroulera du 15 au 21 septembre 2025.

Adopté

5.4 AVIS DE MOTION : ABROGATION RÈGLEMENT 164-2017 (RÉMUNÉRATION ÉLECTION)

AVIS DE MOTION est donné par madame Line Pellerin qu'à une prochaine séance sera adopté un règlement décrétant l'abrogation du Règlement 164-2017 relatif à la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux.

5.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE : AJOUT USAGE ZONE H-01 ET H-02 ET ZONE HC-01, HC-02, HC-03 ET HC-04

AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur François Page, à l'effet qu'à une date ultérieure sera adopté avec dispense de lecture le règlement 218-2025 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage de la Municipalité d'Aston-Jonction (règlement 155-2016), de façon à densifier le périmètre urbain des manières suivantes :

- Permettre l'habitation bifamiliale isolée (Habitation H2a) dans la zone suivante :
 - H-02
- Permettre les unités d'habitations accessoires (UHA) sous certaines conditions dans les zones suivantes :
 - H-01 et H-02
 - HC-01, HC-02, HC-03 et HC-04

5.6 APPUI DE DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

2025-09-104

CONSIDÉRANT que plusieurs programmes du Gouvernement destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

CONSIDÉRANT que cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur la capacité financière des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens(nes);

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par monsieur Benoit Lussier
appuyé par monsieur Saül Bergeron
et résolu,

DE DEMANDER au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, en tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Geneviève Guilbault, ainsi qu'au député de notre circonscription.

DE TRANSMETTRE également une copie de la présente résolution aux MRC du Québec, de même qu'aux municipalités locales de notre territoire pour appui.

Adopté

5.7 GROUPEMENT FORESTIER

2025-09-105

CONSIDÉRANT qu'en 2023, nous avons demandé un débroussaillage et un reboisement sur le terrain de la municipalité.

CONSIDÉRANT que selon la visite effectuée par le Groupement forestier de Nicolet-Yamaska Inc., le taux de survie des plantations est très faible suite à la vague de chaleur de 2023 qui a causé des dégâts importants ;

CONSIDÉRANT que pour pallier à ce problème, un dégagement des plants restants et de tout le terrain concerné doit être réalisé avant de procéder à une nouvelle plantation ;

CONSIDÉRANT que l'Agence forestière des Bois-Francs maintient une aide financière substantielle de 19 902,30\$ pour ce projet de reboisement selon la prescription sylvicole n° 174222250173 ;

CONSIDÉRANT l'obligation de reboisement découlant des programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées et des engagements pris dans le cadre de la participation financière de l'Agence ;

CONSIDÉRANT que la participation financière demandée à la municipalité est de 250\$ par hectare plus les taxes applicables, soit approximativement 2 575\$ plus taxes pour la superficie de 10,3 hectares ;

CONSIDÉRANT que Groupement forestier pourrait refaire un débroussaillage du terrain en septembre cette année et effectuer la plantation au début de l'année 2026.

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par monsieur François Page

et résolu,

D'APPROUVER la dépense d'environ 2 575\$ plus taxes applicables pour les travaux de reprise de plantation sur le lot 5 445 071, propriété de la municipalité d'Aston-Jonction ;

D'AUTORISER le Groupement forestier de Nicolet-Yamaska Inc. à procéder aux travaux de débroussaillage et de reboisement selon la prescription sylvicole établie ;

D'AUTORISER le maire et le greffier-trésorier à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Adopté

5.8 BANDES DE PATINOIRE

2025-09-106

CONSIDÉRANT l'acceptation au Conseil du mois d'août de la soumission pour les bandes de la patinoire avec l'entreprise de Gyslain Lampron.

CONSIDÉRANT la distance de la patinoire avec la rue Principale appartenant au MTQ qui n'est pas sécuritaire.

CONSIDÉRANT l'offre de prix de L'entreprise Gyslain Lampron au montant de 6 400\$, plus les taxes applicables, pour les clôtures sur les côtés de 40 pieds ainsi qu'un coté de 80 pieds.

CONSIDÉRANT l'offre de prix de L'entreprise Gyslain Lampron au montant de 1 800\$, plus les taxes applicables, pour la main courante rouge afin d'améliorer le confort des bandes.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par madame Liliane St-Hilaire
et résolu,

D'APPROUVER l'amélioration des bandes de patinoire pour le terrain des loisirs en fonction de la subvention du FRR Volet 2.

Adoptée

6. VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES

6.1 PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'AOÛT 2025

Pour le mois d'août, il y a eu l'émission de deux (2) permis pour une valeur totale de travaux de 264 000 \$.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Suite à l'émission d'un permis de construction, un citoyen questionne la zone de retournement sur la rue Morin. Des discussions auront lieu entre le propriétaire et la municipalité pour bien ériger cette zone.

Dans le 3^e Rang, vers la limite de Daveluyville, un citoyen signale un nid de poule au centre de la route. Des correctifs seront apportés rapidement.

8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2025-09-107

CONSIDÉRANT que tous les points de l'ordre du jour ont été discutés ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Saül Bergeron
et résolu à l'unanimité

QUE la séance est levée à 19 h 35.

Adopté

Christine Gaudet,
Mairesse

François Noël,
Directeur général & greffier-trésorier

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, **FRANÇOIS NOËL**, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour couvrir les dépenses décrétées par les résolutions numéro 2025-09-101, 2025-09-102, 2025-09-105 et 2025-09-106 inscrites au présent procès-verbal.

François Noël
Directeur général et greffier-trésorier

Au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, en apposant sa signature au bas du présent paragraphe, madame la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions apparaissant au présent procès-verbal et n'entend pas exercer son droit de veto.

Christine Gaudet, Mairesse